

# Observatoire OCIRP

## SALARIES AIDANTS

**SALARIÉ(E) PROCHE AIDANT(E)** : personne qui exerce une activité salariée et qui « vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. » (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.)

### LE VÉCU DES SALARIÉS PROCHES AIDANTS

- > **36 ANS** : âge moyen du début de l'aide chez les salariés du secteur privé (39 ans en 2021)
- > **10,5 HEURES** : charge hebdomadaire moyenne du salarié proche aidant (8,34 heures en 2021)
- > Indice de bien-être des salariés aidants (IBEA®) : **5,36/10** (5,52/10 en 2021)
- > près **D'1/3 DES SALARIÉS AIDANTS** sont « désemparés » (forte charge d'aide, faible soutien de l'entreprise)
- > **58% DES SALARIÉS AIDANTS** sont en difficulté physique et morale (+10 points depuis 2021)
- > Les **2/3 DES SALARIÉS** (aidants ou non) sont favorables à un dispositif personnalisé dédié aux aidants dans l'entreprise
- > **68% DES SALARIÉS FAVORABLES** à une protection de type prévoyance applicable à tous les salariés concernés.



### SALARIÉS AIDANTS : LE POINT DE VUE DES DRH

- > **POUR 78% DES DRH** LE SOUTIEN AUX SALARIÉS PROCHES AIDANTS EST UN LEVIER DE PERFORMANCE POUR LEUR ENTREPRISE
- > **SALARIES AIDANTS : LES DRH FAVORABLES À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LES AIDANTS**
  - **85%** approuvent l'obligation légale de négocier sur les aidants au niveau de la branche
  - **58%** jugent probable que leur entreprise négocie à l'avenir sur les salariés aidants
- > **AIDE AUX SALARIES AIDANTS**
  - **56% DES DRH** favorables à un dispositif dédié aux salariés proches aidants
  - **74%** des DRH favorables à la mutualisation des coûts du soutien aux aidants dans un dispositif de prévoyance collective



### SALARIÉS AIDANTS : LA VISION DES PARTENAIRES SOCIAUX

- > **9 SUR 10** SONT FAVORABLES À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LES SALARIÉS AIDANTS
- > **2 SUR 3** ESTIMENT QUE L'AIDE AUX SALARIES AIDANTS CONCERNE EN PRIORITÉ LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
- > **POUR 70% D'ENTRE EUX**, LE SOUTIEN AUX SALARIES AIDANTS EST UN SUJET DE BRANCHE PROFESSIONNELLE ET D'ENTREPRISE

ETUDE OCIRP / VIAVOICE 2022 : « SALARIÉS AIDANTS, RH, RSE ET DIALOGUE SOCIAL »